

**CAMILLE GRAND**

Directeur de la Fondation pour  
la Recherche Stratégique

## La France face au débat sur la défense antimissile

La question des défenses antimissiles est un sujet récurrent du débat stratégique depuis plusieurs décennies. Des premiers projets de défense ABM (*Anti Ballistic Missile defense*) américains et soviétiques au traité éponyme, de l'Initiative de défense stratégique (IDS) du président Reagan à la guerre du Golfe, du rapport Rumsfeld de 1998 sur la menace balistique aux ambitieux projets de *Missile Defense* de l'administration Bush.

Face à ces phases d'un débat essentiellement américain, la France a longtemps adopté une posture prudente voire hostile, au nom de deux idées qui peuvent paraître contradictoires : d'une part, la défense antimissile balistique (DAMB) était intrinsèquement dangereuse en créant une forme d'instabilité et d'incitation à la course aux armements entre les puissances nucléaires établies et, d'autre part, qu'elle relevait d'une forme d'utopie technologique étrangère à la culture stratégique française<sup>1</sup>. De manière

moins avouée, la France s'est également longtemps félicitée de l'existence de limites au déploiement de tels systèmes – notamment à travers le traité ABM – car elle redoutait de voir la crédibilité de sa propre dissuasion nucléaire mise en question.

Il est donc essentiel de comprendre en quoi ce débat a profondément évolué au cours des dernières années tant dans les développements de la DAMB elle-même que du point de vue de la France. Cela permettra de mieux cerner les enjeux de la nouvelle phase du débat caractérisée par la confirmation d'une prolifération balistique accrue émanant d'un petit groupe de pays résolus, les évolutions du débat américain et transatlantique avec l'élection de Barack Obama. Enfin, et alors que la DAMB apparaît de plus en plus comme un élément structurant du paysage

1. Pour une critique française « classique », on se reportera aux deux articles de Lucien Poirier et Alain Bru, « Dissuasion et défense antimissile », *Défense nationale*, novembre et décembre 1968.

stratégique au Moyen-Orient, en Asie orientale et en Europe, il est essentiel d'en comprendre les implications pour la France et les choix qui vont devoir être faits à titre national et au sein de l'Alliance au cours des toutes prochaines années.

### **Retour sur l'évolution rapide du débat sur la DAMB**

Une bonne compréhension des enjeux impose d'examiner le dossier non pas à travers le prisme des débats des années 1980 (l'utopie technologique de la « guerre des étoiles » comme instrument d'une suprématie géopolitique dans le cadre Est-Ouest) ou des années 1990 (« une technologie qui ne marche pas pour répondre à une menace qui n'existe pas <sup>2</sup>»), mais bien au vu de l'état du dossier à l'horizon à la fin des années 2000.

#### *Au commencement était la menace*

Comme les récents essais nord-coréens et iraniens l'ont encore démontré il y quelques semaines à peine, la DAMB ne se développe pas dans le vide mais comme une réponse à une menace identifiée (celle de la prolifération des missiles balistiques). Contrairement à ce qu'il semblait possible d'espérer avec la mise en œuvre du *Missile Technology Control Regime* (MTCR) et les inflexions de la prolifération au cours de la première moitié des années 1990, la prolifération balistique ne s'est pas ralentie même si elle reste cantonnée à un groupe limité de pays.

Il est ainsi possible d'affirmer que les projections à dix ans du rapport de la commission Rumsfeld de 1998<sup>3</sup> (à une époque où Donald Rumsfeld n'était pas encore Secrétaire à la Défense) ont, pour une large part, été validées qu'il s'agisse de la portée accrue des systèmes développés en Corée du Nord ou de l'accès à des technologies plus avancées (séparation d'étages, propulsion solide).

La réalité de la prolifération balistique est donc indiscutable et la menace s'accroît régulièrement avec le développement de programmes de missiles dans un groupe identifié de pays qui sont passés ou sont en train de passer de la « génération Scud » (technologie des années

1950 de quelques centaines de kilomètres de portée) à la « génération No-Dong » (du nom du missile nord-coréen d'une portée de 1 200 km et d'une capacité d'emport de 750 kg) voire « No-Dong + » à la portée accrue et d'accéder des technologies réputées difficiles à maîtriser (séparation d'étages, propulsion solide, trajectoires non purement balistiques, etc.).

En dehors des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, une douzaine de pays disposent de programmes ou de capacités balistiques plus ou moins avancés au Moyen-Orient (Arabie saoudite, Égypte, Iran, Israël, Syrie, Turquie, Yémen), en Asie du Sud (Inde, Pakistan) ou en Asie orientale (Corée du Nord, Vietnam) qu'il s'agisse de missiles balistiques acquis sur le marché auprès de la Russie, de la Chine ou de la Corée du Nord ou de programmes indigènes beaucoup plus avancés pour un groupe plus restreint de pays (Corée du Nord, Inde, Iran, Israël, Pakistan).

Par rapport aux années 1990, les caractéristiques des programmes balistiques des pays proliférants ont ainsi nettement évolué d'une menace essentiellement tactique reposant sur des systèmes de la famille Scud (quelques centaines de kilomètres de portée et capacité d'emport limitée) à des systèmes plus évolués ayant un impact stratégique et une portée régionale (typiquement plus de 2 000 km, capacité d'emport supérieur à 500 kg et propulsion solide à l'image du Seijil iranien).

Il convient de souligner que les systèmes de portée intercontinentale ne semblent pas encore s'être banalisés et n'apparaissent donc pas à court et moyen terme comme la menace balistique de référence, même si les tirs de « lanceurs spatiaux » iraniens (Safir 2) et nord-coréens (Unha 2) démontrent que ces deux États sont en passe de rejoindre le club fermé des États capables de placer un satellite en orbite (États-Unis, Russie, Europe, Chine, Inde, Japon, Israël) donc par extension de procéder à un tir balistique à longue portée.

Le missile balistique semble ainsi devenu l'arme de choix des États proliférants pour une raison simple : il constitue une réponse asymétrique à la supériorité conventionnelle, notamment aérienne, occidentale en redonnant une capacité de frappe dans la profondeur à ces pays. Enfin, il faut souligner que la prolifération balistique ne peut s'analyser en dehors des développements préoccupants dans le domaine de la prolifération nucléaire, biologique et chimique en particulier

---

2. Comme l'écrivait Joseph Cirincione, un des experts américains les plus critiques des projets de *Missile Defense*.

3. *Report of the Commission to Assess the Ballistic Missile Threat to The United States*, 15 juillet 1998 disponible à l'adresse suivante : <http://www.fas.org/irp/threat/missile/rumsfeld/chapter.htm>

dans les cas de la Corée du Nord et de l'Iran, la valeur stratégique du missile seul étant limitée.

A l'image de l'Europe pendant la Guerre froide, un nombre croissant de régions vivent donc désormais sous le risque de frappes de missiles à portée intermédiaire qu'il s'agissent depuis une dizaine d'années du Moyen-Orient ou de l'Asie du Nord-Est, mais également compte tenu de l'allongement de la portée des missiles iraniens depuis quelques années de l'Europe du Sud-Est, ce qui explique l'intérêt plus marqué pour la DAMB des États dans ces régions. On notera au passage que, d'un simple point de vue technique, cette menace potentielle est plus forte sur le continent européen que sur le territoire américain pour de simples raisons de portée des systèmes développés en Iran par exemple.

### *La Missile Defense est devenue un élément structurant de la posture stratégique américaine*

Les premiers projets américains ou russes en matière de DAMB remontent aux années 1960 et les premiers déploiements de missiles antimissiles à tête nucléaire datent de la fin des années 1960. Quatre décennies plus tard, si la DAMB infranchissable demeure une utopie, la maturité des technologies est réelle et les près de 200 milliards de dollars dépensés par les États-Unis (dont 80 depuis 2002), ont bel et bien servi à développer une défense antimissile raisonnablement efficace face une menace de théâtre et une première capacité sans doute en mesure d'intercepter un missile de type ICBM de technologie relativement rudimentaire avec un missile antimissile à tête conventionnelle.

Une brève généalogie des programmes américains<sup>4</sup> permet de mieux situer l'ampleur de l'effort américain dans la durée. De 1958 à 1976, les administrations successives ont envisagé ou mené des recherches sur une série de systèmes destinés à protéger selon des modalités variables les États-Unis contre une attaque soviétique (Nike-Zeus, puis Nike-X et projet spatial dit BAMB) puis, à partir de 1967, contre les capacités chinoises émergentes (*Sentinel* mettant en œuvre les missiles antimissiles Sprint et Spartan). En 1969, le président Nixon a réorienté les travaux vers un projet plus modeste baptisé *Safeguard* et destiné à protéger les infrastructures militaires critiques alors que les Soviétiques se dotaient

eux-mêmes d'un système de protection autour de Moscou.

A cette époque, l'articulation conceptuelle entre la dissuasion nucléaire et les défenses antimissiles est au cœur du débat stratégique. Les premiers systèmes ABM (*Anti-Ballistic Missile*) à tête nucléaire se trouvent ainsi logiquement au cœur des accords SALT de 1972, URSS et États-Unis ayant reconnu que la limitation des armes offensives devait s'accompagner de limites sur les systèmes antimissiles afin de ne pas déplacer la course aux armements nucléaires d'un domaine vers l'autre et au nom du maintien de la stabilité stratégique entre les deux blocs. En pratique, le traité ABM limitait essentiellement le nombre de sites de déploiement de missiles antimissiles à deux (puis un seul après le Protocole de 1974) et les performances de ces systèmes, qui ne devaient pas couvrir l'ensemble du territoire. Il ne proscrivait donc pas les défenses en elles-mêmes, mais imposait aux deux pays de sévères contraintes sur le niveau d'ambition des systèmes déployés.

Après une phase d'accalmie au lendemain de la conclusion du traité ABM, un nouveau grand débat s'ouvrit en 1983 avec le lancement de l'Initiative de défense stratégique (IDS) popularisée sous le nom de « guerre des étoiles » et destinée selon le président Reagan à « rendre les armes nucléaires impuissantes et obsolètes » avant la fin du siècle<sup>5</sup>. Les difficultés technologiques rencontrées et la fin de l'Union soviétique conduisirent le président Bush (père) à réviser fondamentalement ce projet pour lui substituer le plus « modeste » GPALS (*Global Protection Against Limited Strikes*) qui avait tout de même pour ambition d'arrêter une frappe adverse jusqu'à 200 têtes. Ce projet a été à son tour pratiquement abandonné par le président Clinton qui a concentré l'essentiel de l'effort financier sur les défenses antimissiles de théâtre dont la guerre du Golfe avait démontré l'intérêt, au moins psychologique et diplomatique, avant que le débat ne rebondisse sous la pression des Républicains au cours de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix.

Le renouveau débat sur la défense antimissile sous la présidence Clinton<sup>6</sup> tient à la pression

5. Voir sur l'IDS : Frances Fitzgerald, *Way Out There in the Blue. Reagan, Star Wars and the End of the Cold War*, New York, Simon & Schuster, 2000.

6. Sur l'état du débat à la fin du mandat de Bill Clinton, voir le dossier de *Politique étrangère* n°4/2001, dont notre article « La défense antimissile, un nouveau paradigme stratégique ? » [http://ifri.org/files/politique\\_etrangere/PE\\_4\\_01\\_Grand.pdf](http://ifri.org/files/politique_etrangere/PE_4_01_Grand.pdf)

4. Voir à ce sujet, les deux ouvrages remarquables et très documentés de Jean-Philippe Baulon qui font autorité en langue française sur l'histoire des programmes et du débat américains : *L'Amérique vulnérable (1946-1976)*, Economica, 2009 et *Défense contre les missiles balistiques*, Economica, Paris, 2006.

d'un Congrès dominé par les Républicains. Le Congrès a en effet poussé une administration Clinton prudente sinon réticente, jusqu'à obtenir la *National Missile Defense Act* de 1999 appelant au déploiement d'une NMD « aussitôt que technologiquement possible ». Il a également voté des crédits systématiquement supérieurs aux demandes de l'administration.

Les deux mandats du président Bush ont été une période faste pour la *Missile Defense*. L'administration républicaine a en effet décidé de faire un effort très significatif en termes budgétaires (10 milliards de dollars/an) et s'est affranchie de toute limite juridique et technique en se retirant du traité ABM. Les huit années de la présidence Bush ont ainsi vu le développement de programmes de MD couvrant l'ensemble du spectre et des capacités multicouches et un financement quasi interrompu représentant en volume 75 % des sommes dépensées au cours de 40 années précédentes.

*In fine*, les résultats sont peu ou prou au rendez-vous avec une réelle capacité de défense de théâtre avec des capacités embarquées sur navires et terrestres et un embryon de défense du territoire encore en phase d'essais. Au prix d'un effort financier conséquent, les États-Unis sont parvenus à démontrer la maturité des technologies antimissiles.

Les Américains sont lancés et ne s'arrêteront pas. Longtemps sujet de controverse au Congrès, la DAMB est désormais relativement consensuelle. Les démocrates traditionnellement moins engagés ne mettront pas fin au programme comme les premières décisions budgétaires l'indiquent : les États-Unis entendent se doter d'une défense antimissile multicouches aux capacités limitées et principalement dédiée à contrer une menace de type proliférant. Elle sera construite autour d'une variété de capacités destinées à protéger en priorité leurs troupes déployées et leurs alliés mais aussi leur territoire (contre une menace limitée dans ce dernier cas). La DAMB est ainsi devenue un élément central de la stratégie américaine, intégré dans la posture nucléaire et dans le système d'alliance américain.

Pour l'administration Obama et comme les premières décisions le démontrent, le débat ne porte pas sur un éventuel renoncement à la DAMB mais sur des ajustements financiers (budget réduit de 10 % environ mais accroissement de l'effort sur les défenses de théâtre), techniques et de calendrier (priorité donnée aux systèmes de théâtre et exigences accrues en ma-

tière de pertinence des options de défense du territoire avec le déploiement opérationnel des seuls systèmes qualifiés) et surtout politiques (réouverture d'un débat avec la Russie afin de rechercher les voies et moyens d'une démarche plus coopérative qui pourrait mettre en cause le troisième site si la menace balistique et nucléaire iranienne est éliminée).

En un mot, la *Missile Defense* version Obama a perdu son caractère de priorité politique parce qu'elle est devenue plus consensuelle. L'effort budgétaire est recentré sur la défense de théâtre mais le niveau d'ambition n'est cependant pas fondamentalement altéré. Enfin, le Président semble prêt à des efforts pour qu'elle cesse d'être un irritant dans les relations avec la Russie.

### *Une demande de DAMB en hausse*

Si la technologie est aujourd'hui pour l'essentiel américaine, la demande de DAMB émane de pays de l'OTAN (Turquie...) ou de nos partenaires du Golfe (EAU, Qatar...), ou encore de pays comme le Japon ou Taiwan.

La défense antimissile est ainsi devenue un élément structurant des alliances américaines à la manière de la dissuasion élargie pendant la Guerre froide. Le Japon est ainsi un partenaire majeur dans le développement d'une capacité embarquée. L'Inde développe pour sa part un système propre qui pourrait un jour être interconnecté avec le réseau américain.

Dans le Golfe, l'industrie et le gouvernement américains plaident pour un système intégré de défense aérienne élargie et antimissile combinant senseurs et missiles et surtout pleinement interopérable avec les moyens américains déployés dans la région. Ils utilisent ce levier dans leurs démarches commerciales auprès des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite ou du Qatar. On soulignera enfin dans la même logique l'existence de propositions bilatérales auprès de plusieurs membres de l'OTAN en vue de l'acquisition de missiles THAAD en dehors des projets intégrés de l'Alliance.

Enfin, l'OTAN depuis le sommet de Bucarest (2007) et en fait depuis le sommet de Prague (2002) est engagé – avec l'accord de la France – dans une double réflexion sur le développement de capacités de TMD essentiellement destinées à protéger les forces ou des sites sensibles et sur la mise en place d'une DAMB du territoire européen qui serait articulée avec la MD américaine (qui compte plusieurs sites en Europe).

Le sommet de Strasbourg-Kehl (2009) n'a pas constitué une avancée majeure dans cette seconde voie, mais a confirmé une nouvelle fois l'engagement des Alliés à poursuivre les travaux et à prendre des décisions lors du prochain sommet, même si la nécessité de poursuivre la réflexion tant sur la menace que sur les options est reconnue. Ce résultat – en deçà des espérances américaines – confirme cependant que l'Alliance entend parvenir à terme à une capacité ALT-BMD (défense active multicouches contre les missiles balistiques de théâtre) « qui inclurait ainsi, en plus de la protection des forces OTAN déployées, la défense antimissile territoriale » (extrait du communiqué du sommet de Strasbourg-Kehl).

### **Enjeux pour la France**

Le contexte général étant posé, il convient d'être pleinement conscient des enjeux de ce débat pour la France.

#### *Enjeux stratégiques*

Face à un risque accru de prolifération balistique, les programmes de DAMB vont se multiplier sans qu'une attention suffisante n'ait – à ce jour – été consacrée aux conséquences du développement de cette technologie :

- Face à la menace balistique, la DAMB ne constitue par définition qu'un volet de la réponse à la prolifération des missiles qui appelle bien entendu des réponses incluant les efforts diplomatiques (Code de conduite de La Haye, projet de traité sur les missiles sol-sol...), les contrôles des technologies sensibles (MTCR) mais aussi les outils militaires de contre-prolifération (renseignement voire frappes préemptives) jusqu'à la dissuasion. Il faut intégrer le fait qu'elle n'offre dans la majorité des cas de figure qu'une protection partielle qui reste par définition insuffisante face à un adversaire disposant de moyens de saturer les défenses par un grand nombre de missiles ou de moyens de pénétration sophistiqués (leurres), voire de missiles anaérobies manœuvrants. A ce titre, elle s'adressera pendant encore longtemps à une menace par nature limitée de quelques dizaines de missiles relativement peu évolués et d'une portée inférieure à 3 000 km, donc émanant de pays proliférants.
- L'articulation DAMB/dissuasion. Si la complémentarité entre les deux approches fait, avec de bons arguments, partie du discours

officiel de la France et de l'OTAN, il convient sans doute d'approfondir notre réflexion sur ce point. La DAMB ne menace pas notre dissuasion techniquement, mais pose un défi conceptuel, les deux outils étant appelés à faire face à des menaces voisines. En première approche, la DAMB pourrait en apparence affaiblir la dissuasion en affichant un « doute » sur notre volonté et donc sur la crédibilité de la dissuasion elle-même. Les travaux des dernières années ont cependant établi, qu'outre l'existence de technologies nécessaires aux deux outils (alerte avancée notamment), il apparaissait que la DAMB pouvait couvrir utilement des scénarios limites (frappe sur des forces déployées, sur un allié, ou à l'aide d'un missile à charge conventionnelle) pour lesquels la crédibilité d'une réponse nucléaire pourrait être mise en doute par l'adversaire, la DAMB offre ainsi au décideur politique une gamme d'options plus importante, ce qui n'est pas négligeable dans un contexte de menaces tous azimuts et très variées. Alors que les deux technologies cohabitent depuis une quarantaine d'années dans la pensée stratégique américaine et russe, on peut donc estimer que la DAMB est bien compatible avec la dissuasion même dans le cas français d'une forme de dissuasion assez « pure ». Les termes de cette compatibilité sont cependant à affiner entre une simple coexistence face à des menaces distinctes et une complémentarité affirmée.

- La question centrale du concept et du commandement : Un des problèmes majeurs avec la DAMB tient à la séquence d'une interception qui nécessite une décision en quelques minutes peu compatible avec les délais habituels des procédures OTAN par exemple. Une attention toute particulière devra donc être portée au concept, aux règles d'engagement et au dispositif de commandement et de contrôle (cf. qui décide d'intercepter quoi) dans un dispositif qui par définition ne peut pas laisser un temps de décision relevant du politique (décision du NAC par exemple). On relèvera cependant que cette question difficile face à une menace stratégique l'est moins dans le cas d'une menace de théâtre où, par hypothèse, l'adversaire est identifié en particulier en période de crise. Cette question du système de commandement et de contrôle se pose avec une acuité particulière aux Européens dans le cas des projets OTAN : sans contribution de moyens (alerte, radar, intercepteur) et en ne partici-

pant qu'au niveau système, quel sera le rôle des Européens dans le dispositif et quel contrôle politique seront-ils en mesure d'exercer sur le système ? La question politique centrale du « qui décide d'intercepter quoi ? » ne doit pas être esquivée dans le débat à venir.

- DAMB et alliances : il faut être pleinement conscient que la DAMB est en train de devenir un élément structurant des alliances américaines, comparable à certains égards avec la dissuasion élargie pendant la Guerre froide. Les États-Unis l'utilisent ainsi politiquement et commercialement avec habileté dans leurs relations dans les régions du monde les plus affectées par la prolifération balistique (Asie orientale, Moyen-Orient) et structurent leurs engagements militaires autour des relations privilégiées nouées dans ce domaine par exemple avec le Japon, Taiwan ou les EAU. Au sein même de l'OTAN, la volonté tchèque ou polonaise d'accueillir un site tient moins à une perception aiguë de la menace qu'au désir de nouer des relations privilégiées avec les États-Unis et d'accueillir sur leur territoire une présence américaine permanente.
- DAMB et relations avec la Russie (et la Chine). La Russie a réagi avec virulence au déploiement des moyens américains en Europe orientale au moins autant pour des raisons de fond liées au déploiement de nouveaux moyens de surveillance américains que dans une logique plus générale de contestation de toute nouvelle présence américaine dans l'est de l'Europe. Une des particularités de l'administration Bush a été d'avancer sur le chemin de la DAMB dans une logique non coopérative avec Moscou (cf. retrait unilatéral du traité ABM, déploiement sans vraie concertation, refus d'un examen sérieux de contre-propositions russes de sites alternatifs). C'est sans doute le point sur lequel Obama prend le plus ses distances avec l'administration précédente, il faut donc s'attendre à la recherche par les États-Unis d'un vrai dialogue destiné à lever les craintes russes. De plus, les projets américains de défense antimissiles en Europe devraient être davantage construits en fonction de la menace pesant sur l'Europe qu'en fonction des impératifs de la protection du territoire américain. Ceci étant posé, ce dialogue ne devrait aboutir ni à l'abandon des plans américains, ni au retour à un système juridiquement contraignant de type ABM. Il convient également pour l'administration Obama de reprendre avec Moscou les discus-

sions sur la mise en place d'un outil de transparence et de confiance mutuelle – d'abord sur les arsenaux nucléaires et éventuellement sur d'autres éléments d'une nouvelle triade qui inclurait des moyens de frappes stratégiques conventionnelles (si un tel concept devait être poursuivi) et des moyens de défense à caractère stratégique (DAMB, défense « spatiale », arsenalisation de l'espace...) – qui serait susceptible de remplacer utilement le traité et surtout les outils issus de START, qui expire fin 2009. L'administration Bush avait engagé avec le gouvernement de Medvedev des premières négociations sur cette question, centrale à l'équilibre stratégique entre les deux pays. En outre, Washington devra sans doute réfléchir aux moyens qu'il souhaite mettre en place en matière de transparence avec son autre « concurrent » stratégique, Pékin. D'un point de vue technique et du fait de la moindre taille et de la moindre sophistication de son arsenal balistique et nucléaire, la dissuasion chinoise est en effet intrinsèquement plus menacée.

#### *Enjeux technologiques et industriels*

La DAMB est pour les États-Unis un formidable outil de R&D qui, depuis des années, déverse des sommes majeures sur l'industrie aérospatiale américaine, contribuant à creuser le fossé technologique avec les Alliés dans des domaines comme les missiles, l'alerte, les radars, le C3ISR, l'interception, etc. Tout ceci pose bien entendu la question de savoir s'il est tout simplement possible de faire une place aux Européens dans une architecture OTAN et si l'industrie européenne est « dans la course », voire bien placée dans un tel dispositif pour bénéficier de financements éventuels de l'OTAN.

L'expérience de l'AGS et d'autres programmes OTAN montre la difficulté d'une telle démarche, difficulté confirmée par les réticences bien connues des Américains à partager les technologies les plus sensibles. Des « briques » technologiques existent en Europe dans beaucoup de domaines, mais le retard est réel.

Dans ce contexte contraint, il appartient aux Européens de définir au plus tôt leur propre stratégie qui devra répondre aux questions politiques posées plus haut : degré d'autonomie ou de dépendance vis-à-vis des États-Unis, contribution en moyens capacitaires ou simplement financière, nature de la coopération transatlantique, définition des priorités européennes en termes de menaces.

Quelle que soit la stratégie *in fine* retenue, la France dispose d'atouts non négligeables. La France est en effet l'un des trois pays au monde (avec les États-Unis et la Russie) à disposer d'une expertise technologique complète tant en matière de missiles, mais il s'agit-là d'un atout dans la mesure où la défense antimissile repose sur une connaissance fine de la menace balistique tant au plan technique que dans le domaine de la défense aérienne élargie et des missiles d'interception.

### *Remarques finales et recommandations*

Dans ce débat, la position française paraît parfois bloquée comme prise entre des considérations doctrinales sur la cohérence du dispositif DAMB avec la dissuasion nucléaire et des craintes budgétaires liées aux contraintes fortes qui pèsent sur la Loi de programmation militaire par rapport au coût supposé d'une DAMB au sein de l'OTAN ou d'un programme national.

Dès lors et alors que nos positions politiques ont profondément évolué depuis une décennie, nous ne paraissions pas désireux ou en mesure de formuler nettement une vision du dossier alors qu'il semble justifier un vrai débat, non pas fondé sur des *a priori* mais sur une analyse sans concessions des données du problème posé. Il paraît nécessaire de mettre à profit le temps qui nous sépare d'une éventuelle décision de l'OTAN lors du sommet de Lisbonne pour « mettre à plat » en franco-français et avec nos partenaires européens les données du problème.

Il est à cet égard possible de formuler quelques orientations et recommandations à même d'éclairer le débat à venir :

1. Un préalable indispensable : affiner notre analyse de la menace qui pèse sur l'Europe. Le communiqué du sommet de Strasbourg-Kehl a appelé une telle démarche qui ne doit pas se contenter de reprendre une vision générale américaine mais de définir avec précision la nature de la menace balistique qui pèse sur l'Europe et à quel horizon en définissant les scénarios qui pèsent sur notre continent. Celle-ci semble relever pour plusieurs années encore d'une menace de théâtre mais d'une portée qui s'accroît (jusqu'à 3 000 km) et qui gagne en sophistication.
2. Articuler la relation entre dissuasion et DAMB. Alors que deux présidents de la République se sont exprimés (discours de l'Île longue en 2006 et de Cherbourg en 2008) sur la compatibilité voire la complémentarité en-

tre DAMB et dissuasion nucléaire, il apparaît nécessaire de mieux formuler cette articulation. Sans recommander une évolution de notre posture sur le modèle de la nouvelle triade dissuasive américaine qui place les défenses sur le même plan que la dissuasion nucléaire, il paraîtrait utile d'explicitier le raisonnement qui justifie cette complémentarité. Alors qu'un débat s'engagera inévitablement sur ce thème au sein de l'OTAN dans le cadre du débat sur le nouveau « concept stratégique » de l'Alliance, la France doit partager avec ses alliés une vision articulant DAMB et dissuasion nucléaire. Légitime de la part de notre pays et sans conséquence pour notre dissuasion, une telle approche aura le mérite d'éviter toute dérive et de nous placer dans un rôle de proposition.

3. Clarifier les enjeux budgétaires. Les chiffres mis en avant sur le coût d'une défense antimissile ne sont pas fondés sur une réflexion nationale réellement approfondie et relève souvent d'inquiétudes justifiées par des contraintes budgétaires connues mais non étayées par une analyse qui distingue clairement les hypothèses. En premier lieu et en matière d'antimissiles comme dans le domaine spatial ou nucléaire, la comparaison avec les États-Unis est trompeuse : les 200 milliards dépensés aux États-Unis depuis 40 ans pour la DAMB doivent être comparés avec les plus de 5 000 milliards de dollars consacrés à la dissuasion par les États-Unis depuis 1945 et surtout n'offrent pas un étalon de comparaison pertinent pour l'Europe. Celle-ci doit réfléchir en fonction de scénarios clairs : coût d'une première capacité autonome de défense antimissile de théâtre, coût des différentes options d'une coopération OTAN, coût de l'acquisition de « briques » précises de compétence. Les différentes propositions exprimées par les industriels français (qui demandent bien sûr à être expertisées) laissent apparaître des coûts non marginaux mais loin d'être hors de portée (30 à 50 M€/an sur 5 ans pour un PEA en LPM). *In fine*, le coût d'une capacité DAMB française s'apparente davantage au coût de développement d'un programme de missiles tactiques air-air qu'à celui de la dissuasion. Une telle démarche devra également être comparée avec le coût d'un programme OTAN dans lequel la France apporterait un financement plutôt qu'une capacité ou une solution intermédiaire.
4. Préciser les enjeux technologiques et industriels. Alors que l'industrie américaine a largement bénéficié de l'effort de R&D consacré à la DAMB depuis une dizaine d'années, l'in-

dustrie européenne se trouve confrontée à un double défi. En premier lieu et faute de financement se pose une question de compétence. Notre capacité à peser dans le débat au sein de l'Alliance dépendra cependant du maintien et du développement d'une compétence nationale propre et à même de bénéficier d'éventuels financements OTAN. En second lieu, l'approche intégrée américaine qui propose désormais un « paquet complet » à l'export défense aérienne / défense antimissile posera, à terme et en l'absence d'une offre alternative crédible à l'exportation, une vraie question dans un marché de la défense aérienne jusqu'ici ouvert à la compétition.

5. Mettre en place une équipe France intégrée. Alors que les Britanniques disposent *a priori* de moins d'atouts technologiques, le modèle du *Missile Defense Centre* intégrant administration et industrie présente plusieurs mérites. C'est à la fois un outil de développement de l'expertise, de développement de scénarios, de mise en cohérence des positions nationales et surtout d'interaction avec les autres acteurs (*Missile Defense Agency* américaine, OTAN, clients exports et autres partenaires). Ce modèle pourrait être étudié et adapté
6. Engager nos partenaires avant les prochaines échéances politiques. Les Européens partagent tous nos contraintes budgétaires et ne sont pas si divisés qu'il le paraît parfois. Une initiative française destinée à faire travailler de concert au moins les grands acteurs, voire l'ensemble des Européens autour des grands enjeux du débat serait de nature à éviter une approche en ordre trop dispersé. Des outils européens comme l'Agence européenne de défense devraient être le lieu naturel d'une telle réflexion à la fois industrielle et capacitaire, mais une coopération moins formelle pourrait également faire l'affaire. L'objectif serait de développer une vision européenne exprimant à la fois les attentes des Européens

en termes de réponse à la menace et formalisant leurs demandes dans le dialogue avec les États-Unis en terme de capacités du futur système, de commandement et de contrôle, de partage industriel et d'échanges de technologies. Vis-à-vis des États-Unis, le moment semble également bien choisi pour engager un dialogue sérieux : la *Missile Defense Agency* doit démontrer qu'elle sait susciter l'adhésion de partenaires étrangers et la nouvelle administration a résolument choisi une approche coopérative qui pourrait faire une plus large part aux vues des Alliés. Enfin, la France pourrait avoir un rôle dans le nécessaire dialogue OTAN/Russie.

7. Définir les termes d'une convergence à l'OTAN. La fin d'une approche trop idéologique de l'administration Bush qui accordait une priorité absolue aux projets de MD destinés à protéger le territoire américain a inutilement compliqué le débat au sein de l'Alliance en créant un thème de confrontation avec la Russie autour du troisième site et en ne faisant des projets OTAN qu'une sorte d'annexe du grand projet américain de *Missile Defense*. Cette époque étant révolue, il existe un espace pour avancer à partir de la feuille de route de Strasbourg-Kehl vers une définition cohérente des besoins et la définition d'une architecture répondant aux vrais besoins des Européens face à la menace balistique.

En conclusion, le débat sur la DAMB sera l'un des grands débats stratégiques des prochaines années. Si le déploiement de ces technologies est déjà en cours dans plusieurs régions du monde, il est nécessaire et urgent d'approfondir notre réflexion nationale. Les décisions de la France quant à sa participation aux programmes OTAN, à la nature et à l'ampleur de celle-ci, et relatives à nos propres choix nationaux devront être éclairées par une compréhension très fine de ces enjeux.

*Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.*

Retrouvez toute l'actualité et les publications de la Fondation pour la Recherche Stratégique sur :

**WWW.FRSTRATEGIE.ORG**

Camille Grand — [c.grand@frstrategie.org](mailto:c.grand@frstrategie.org)